

Défi n° 2 :
***Un territoire ouvert, accueillant,
accessible et relié***

OBJECTIF N° 5 :
***« FAIRE DU PAYS
UN TERRITOIRE
ACCESSIBLE ET
RELIE »***

DEFI N°2	UN TERRITOIRE OUVERT, ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET RELIE
Objectif n°5	Faire du Pays un territoire accessible et relié
ACTION N°13	REPERAGE ET AFFIRMATION, AU REGARD DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PAYS, D'UN CERTAIN NOMBRE DE BESOINS VITAUX EN MATIERE D'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER, DE DESSERTE FERROVIAIRE / AERIENNE / FLUVIALE OU DE SIMPLIFICATION D'ITINERAIRES

Contexte et problématique de départ :

De par sa configuration géographique (relief accidenté, nombreuses vallées, ...) et son faible poids démographique, le territoire du Pays souffre d'un triple enclavement routier, ferroviaire et aérien. Cette situation est d'abord pénalisante pour la mobilité professionnelle, scolaire, sanitaire, culturelle et commerciale des habitants en général. Les transports sont parallèlement devenus, avec l'avènement des flux tendus, partie intégrante du système de production et de distribution des entreprises. Les décideurs économiques sont donc particulièrement sensibles, au regard de leurs décisions d'implantation / relocalisation, à la qualité des infrastructures de communication.

Dans ce contexte, l'adaptation et la qualification des infrastructures de communication, en particulier routières, constitue l'une des conditions sine qua non du développement durable du Pays.

Au regard de la qualité environnementale du territoire et de sa valeur touristique et patrimoniale, cette nécessité du « rouler mieux » doit néanmoins s'accompagner d'une exigence du « transporter mieux ». Dans cet esprit, les notions d'intermodalité, de mobilité pour tous et de « transport propre » doivent être privilégiées.

Durant ces derniers mois, le débat public sur les transports de l'axe rhodanien initié par l'Etat, la concertation territoriale de la Région Rhône-Alpes pour l'élaboration du schéma régional des transports, mais aussi les projets ferroviaires rive droite du Rhône, sont autant d'occasions privilégiées, pour mieux cerner les enjeux de déplacement à l'échelle du Pays et faire remonter un certain nombre de desideratas.

Descriptif de l'action :

Du point de vue des infrastructures routières, le désenclavement de l'Ardèche Méridionale pourrait notamment se traduire par :

- La modernisation des « grands itinéraires » routiers du réseau national et départemental (N 102, D104) ; comme c'est actuellement le cas pour la déviation de la D 104 (entre Lachapelle sous Aubenas à Aubenas).

- La réduction du temps d'accès à l'autoroute A7 (connexion avec les péages de Montélimar Sud et Montélimar Nord), notamment par le traitement du « verrou » du Teil ;
- L'amélioration de la qualité et la pérennité des chaussées.

Dans le registre du transport aérien, la confortation de l'aérodrome de Lanas (allongement de la piste et adaptation de l'offre de services), pour lui donner une vocation de porte d'entrée touristique et économique, semble prioritaire. Une étude d'opportunité va débuter durant l'année 2007 pour définir dans un premier temps l'activité de l'aérodrome (état des lieux), puis proposer dans un second temps des pistes de réflexion permettant d'améliorer la desserte aérienne.

Dans le domaine ferroviaire, la perspective d'une gare TGV à Allanc et la nouvelle configuration qu'elle pourrait engendrer, doit être prise en considération dans les schémas de prise de décision. De la même façon, le travail qu'a conduit depuis plusieurs mois, la Région Rhône-Alpes, sur une étude de faisabilité en vue du rétablissement du trafic « voyageurs » en rive droite du Rhône est suivi avec attention.

Concernant la desserte fluviale, il s'agit d'optimiser les conditions de navigation sur le Rhône, que ce soit pour la plaisance ou le transport de marchandises.

L'ensemble de ces aspirations pourra se formaliser par l'organisation d'un temps fort de débat / interpellation, la rédaction d'un livre blanc, la participation aux instances de réflexion ad hoc ou la conduite d'actions de sensibilisation ciblées.

Pour donner une suite au débat public mené par l'Etat en 2007 sur les transports de l'axe rhodanien et de l'arc languedocien, la CCI de l'Ardèche Méridionale souhaiterait continuer la réflexion via une étude sur les besoins en terme de transport pour les entreprises (fluvial, route, ...) pour contribuer à leur développement en Ardèche Méridionale. Des propositions pourraient ressortir de cette étude et permettre de définir des priorités d'action pour les entreprises en termes d'accès au territoire et de déplacement interne au territoire.

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	30 000 €	HT
Subvention régionale CDPRA	20 000 €	67 %
Subvention Département	20 000 €	
Autofinancement du maître d'ouvrage	10 000 €	33 %

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Favoriser l'accessibilité du Pays ;
- Faciliter la mobilité interne au territoire ;
- Diminuer les temps de parcours et réduire les surcoûts de transport pour les entreprises locales ;
- Préserver la qualité paysagère du territoire.
- Réaliser une étude prospective de développement de l'aérodrome de Lanas

Sous action n°13.1

Lancement d'actions de sensibilisation / lobbying

Descriptif de l'action :

L'ensemble des aspirations traduites dans le contexte de l'action précédente pourra se formaliser par l'organisation d'un temps fort de débat / interpellation, la rédaction d'un livre blanc, la participation aux instances de réflexion ad hoc ou la conduite d'actions de sensibilisation ciblées.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Syndicat porteur du CDPRA, collectivités locales, Compagnies consulaires
Partenaires pressentis	Etat, Région, CG 07, PNR, CNR, ASF, RFF, SNCF, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine Pays
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	Schéma régional des Transports en cours d'élaboration, Débat national sur le devenir de l'axe rhodanien, étude de faisabilité de réouverture de la rive droite du Rhône aux voyageurs

Montage financier : Hors CDPRA

Echéancier prévisionnel de réalisation : 2005 à 2009

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Programmation effective des travaux envisagés ;
- Montant des enveloppes financières mobilisées ;
- Augmentation du niveau de satisfaction des usagers ;
- Réduction de la durée des temps de parcours moyens sur les principaux axes.

Sous action n°13.2

Confortation de l'aérodrome de Lanas

Descriptif de l'action :

L'aérodrome de Lanas, propriété du Syndicat Départemental de l'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A), est géré depuis l'origine en 1975 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale. Cette Plateforme est aujourd'hui essentiellement utilisée par des particuliers et par la protection civile. Avec un déficit annuel important couvert aujourd'hui par la CCI et le Conseil Général de l'Ardèche, il est apparu nécessaire de réaliser une étude complète d'opportunité permettant dans un premier temps de rencontrer tous les acteurs locaux et les utilisateurs (élus, CLD, syndicats, entreprises, ...) pour se faire une idée précise de son utilisation. La deuxième partie sera axée sur la proposition de solutions à travers notamment des témoignages d'autres aérodromes de même niveau et sur un territoire similaire.

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale
Partenaires pressentis	CG07, Pays Ardèche Méridionale, SDEA, Protection Civile, Région, DDE 07, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PAYS

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	30 000 €	HT
Subvention départementale CDPRA	20 000 €	67 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	10 000 €	33 %

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Données récoltées et analysées pour la première partie de l'étude ;
- Qualité de la proposition de solution par le cabinet retenu ;
- Travail en collaboration avec les différents acteurs du territoire.

Sous action n°13.3

Lancement d'une étude sur les besoins en terme de transport de marchandises pour les entreprises

Descriptif de l'action :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale est engagée depuis de nombreuses années dans le désenclavement de son territoire, à ce titre divers colloques et interventions ont été réalisés.

Pour donner des suites aux conclusions du débat national sur le transport de l'axe rhodanien et de l'arc languedocien mené par l'Etat en 2007, la CCI souhaite mener une réflexion pour les entreprises de l'Ardèche Méridionale sur leurs besoins en termes de transport et de mobilité.

La première partie consisterait à étudier les quantités de marchandises entrantes et sortantes, les modes de transport utilisés et les difficultés rencontrées.

Une deuxième partie permettrait de faire ressortir des pistes d'amélioration via des actions à mener.

La possibilité de développer le transport de marchandise via le transport fluvial peut également être un axe à travailler.

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale
Partenaires pressentis	CG07, Pays Ardèche Méridionale, Région Rhône-Alpes, Syndicats mixtes Ardèche verte et VALDAC, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine PAYS

Montage financier :

Dépense subventionnable CDPRA	30 000 €	HT
Subvention régionale CDPRA	20 000 €	67 %
Autofinancement du maître d'ouvrage	10 000 €	33 %

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Données récoltées et analysées pour la première partie de l'étude ;
- Qualité de la proposition de solution par le cabinet retenu ;
- Travail en collaboration avec les différents acteurs du territoire.
- Solutions proposées par le cabinet en cohérence avec le territoire

DEFI N°2	UN TERRITOIRE OUVERT, ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET RELIE
Objectif n°5	Faire du Pays un territoire accessible et relié
ACTION N°14 (sans inscription financière)	AMELIORATION DE LA DESSERTE « TER » EN LIEN AVEC LE COMITE DE LIGNE

Contexte et problématique de départ :

A l'exception des principaux itinéraires et malgré un accroissement de l'offre TER de près de 45 % depuis 2001, une grande partie du Pays demeure hors « services SNCF ». Pour le réseau existant, il est rappelé que la priorité a été donnée à la desserte maximale (1 arrêt par commune traversée de plus de 1 000 habitants), au détriment de la rapidité. La fiabilité des temps de parcours est encore amoindrie en période estivale, en particulier pour le secteur « Vallon / Ruoms ». Il en résulte une difficulté de connexion avec le réseau TGV. Une demande semble ainsi émerger pour des itinéraires véritablement « express ».

Le territoire souffre parallèlement, malgré de récents efforts, de la faible connexion entre offre « TER » et réseau départemental. De la même manière, l'interconnexion avec les réseaux drômois et gardois semble déficiente. Au regard des flux domicile / études, qu'ils soient quotidiens ou hebdomadaires, l'offre s'avère également inadaptée et ce, malgré la mise en service d'une ligne « réseau étudiant » entre Aubenas et Grenoble.

La mise en place d'un comité de ligne « Ardèche Sud », destiné à la fois à mieux cerner les besoins du territoire et à proposer des adaptations en matière de desserte TER, permet à tous les utilisateurs de faire part d'améliorations à mettre en place pour le service proposé. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et permis de régulariser les défauts constatés.

Descriptif de l'action :

Profitant à la fois de la conduite de l'étude susmentionnée et de la mise en place des comités de lignes, la mise en place du Pays sera l'occasion de faire remonter un cahier de doléances. Ce dernier permettra à la fois de :

- Faire remonter les besoins du territoire ;
- Définir un certain nombre de priorités partagées en matière de desserte TER ;
- Mettre le poids des collectivités locales qui le composent, ainsi que des acteurs socioprofessionnels qui l'animent, dans la balance de la négociation.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Animation, études, autres prestations de services
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Région (Direction des transports)
Partenaires pressentis	Collectivités locales, Etat, CG 07, SNCF, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine Pays
Articulation avec d'autres dynamiques territoriales	Schéma régional des Transports en cours d'élaboration, Débat national sur le devenir de l'axe rhodanien

Montage financier :

Echéancier prévisionnel de réalisation : 2005 à 2009

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Création de lignes supplémentaires ;
- Augmentation de la fréquentation ;
- Accroissement du niveau de satisfaction des usagers ;
- Réduction de la durée des trajets, en particulier vers le réseau à grande vitesse.

DEFI N°2	UN TERRITOIRE OUVERT, ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET RELIE
Objectif n°5	Faire du Pays un territoire accessible et relié
ACTION N°15 (sans inscription financière)	LANCEMENT D'UN AUDIT DES DEPLACEMENTS A L'ECHELLE DU PAYS

Contexte et problématique de départ :

La complexité croissante des déplacements des personnes dans leur vie quotidienne (emploi, loisirs, formation, consommation courante, santé, ...) amène à passer d'une logique de transport (normée par des horaires fixes) à une logique de mobilité (guidée par des « temps » différenciés selon les espaces géographiques, les motifs de déplacement et les modes de transport). Ce changement de registre incite les décideurs locaux à mieux caractériser la géographie, la nature et l'intensité des flux de déplacement « intra-pays » ainsi qu'avec les territoires limitrophes et ce, afin d'éclairer les futurs choix territoriaux en matière de politique des transports.

Descriptif de l'action :

Capitalisant sur les travaux existants ainsi que les résultats de l'étude pour l'organisation des déplacements et de l'offre de transport du territoire ardéchois lancée à l'initiative de la Région Rhône-Alpes en partenariat avec le Département de l'Ardèche, un audit sera lancé à l'échelle du Pays. Il aura pour cible :

- La mise en commun des diagnostics existants ;
- La prise en compte des perspectives de développement à moyen terme du pays, notamment en relation avec la nouvelle donne « Chauvet » ;
- La caractérisation, à partir d'une approche par le genre, des flux / besoins par type de public (jeunes, femmes, personnes à mobilité réduite, étudiants, saisonniers, ...) ;
- L'analyse des transversalités avec les aires d'attraction limitrophes (Centre Ardèche, Drôme, Gard, Lozère, Haute-Loire, ...) ;
- Les préconisations en matière de création / amélioration de transport collectif, d'aménagements urbains, de mise en place de services de proximité (relation offre / demande) ou de développement des modes de déplacement alternatif.

Les données ainsi collectées / analysées pourront donner lieu à la création d'un Système d'Information Géographique. Ce travail d'expertise pourra également déboucher, dans un second temps, sur l'élaboration d'un plan de déplacement du Pays (en lien avec d'éventuels SCOT). Le Pays n'étant pas directement compétent, il ne pourra néanmoins qu'être force de proposition.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Contribuer à une meilleure connaissance / organisation des déplacements sur le territoire ;
- Disposer à l'échelle du Pays d'un outil de connaissance partagée des mobilités, permettant d'appréhender la complexité des déplacements, de cerner plus précisément les besoins correspondants et d'en déduire les solutions les mieux adaptées aux différents contextes territoriaux et socioéconomiques ;
- Traduire, le cas échéant, l'ensemble des informations récoltées dans un plan de déplacement du Pays qui puisse orienter la prise de décision à long terme.

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Etude
Territorialité de l'action	Transversale

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Syndicat porteur du CDPRA ou tiers mandaté
Partenaires pressentis	Région, DDE 07, CG 07, Associations, Chambres consulaires, PNR, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine Pays

Montage financier (hors CDPRA, au titre des lignes classiques « DTCl ») :

Dépense subventionnable	50 000 €	TTC
Subvention régionale hors CDPRA	40 000 €	80%
Autofinancement du maître d'ouvrage	10 000 €	20%

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
	20 000 €	20 000 €			

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Livraison de l'étude ;
- Diffusion à l'ensemble des acteurs du Pays et transmission aux partenaires institutionnels ;
- Impact de l'audit sur les décisions financières concernant l'Ardèche Méridionale.

DEFI N°2	UN TERRITOIRE OUVERT, ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET RELIE
Objectif n°5	Faire du Pays un territoire accessible et relié
ACTION N°16	APPUI A LA STRUCTURATION DE RESEAUX LOCAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

Contexte et problématique de départ :

Le territoire du Pays cumule un certain nombre de handicaps (saturation du réseau routier en période estivale, forte proportion de personnes non motorisées, éloignement des pôles de services et de l'offre commerciale, ...) qui aggravent encore les difficultés de mobilité dues au relief. Or, le développement du transport en commun peut constituer à cet égard une alternative.

Descriptif de l'action :

Il s'agit de faire émerger un certain nombre d'opérations « pilotes » en matière de transport collectif qui puissent servir de référence et être dupliquées ailleurs sur le Pays. Pour ce faire, le CDPRA pourra soutenir financièrement :

- Les prestations-conseils « amonts » (diagnostics d'opportunité, études de faisabilité / réorganisation, schémas de transport, ...)
- l'acquisition et la mise en place d'équipements / mobiliers urbains / outils de signalétique nécessaires au démarrage du service ;
- Les dépenses d'animation / organisation liées à la mise en place de systèmes de transport collectif ;
- L'édition de documents d'information / communication.

Plus spécifiquement, priorité sera accordée :

- Aux actions expérimentales (notion de « site-pilote ») ;
- Aux projets à dimension intercommunale ;
- Aux projets favorisant la mobilité des publics non motorisés (jeunes, personnes dépendantes, ...)
- Aux initiatives innovantes du type « transport à la demande », « taxi-bus » ou « covoiturage organisé ».

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Permettre aux personnes non motorisées de se déplacer aisément dans le Pays (logique de mobilité) ;
- Développer le transport en commun « intra-ville » et « inter-villages » ;
- Limiter les nuisances inhérentes à l'utilisation de véhicules individuels ;
- Compenser l'absence de lignes ferroviaires « voyageurs » par un réseau de transport collectif routier adapté ;

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Collectivités locales, associations
Partenaires pressentis	Région, DDE 07, CG 07, Associations, Chambres consulaires, PNR, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Inscription financière globale :

Dépense subventionnable	150 000 €	
Subvention régionale CDPRA	45 000 €	50 % pour 16.1 25 % pour 16.2
Subvention départementale CDPRA	39 000 €	30 % pour 16.1 25 % pour 16.2
Autofinancement du maître d'ouvrage	66 000 €	

Modalités spécifiques d'intervention :

<u>Sous action n°16.1</u>	<u>Soutien aux études amonts</u>
----------------------------------	---

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement (TTC)
Type de dépenses envisagées	Etudes, éditions de supports de communication
Territorialité de l'action	Multisites

Montage financier :

<i>POUR LA REGION</i>	
Taux de subvention plafond par projet	50 %
Montant de subvention plafond par projet	7 500 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	3 minimum
<i>POUR LE DEPARTEMENT</i>	
Taux de subvention plafond par projet	30 %
Montant de subvention plafond par projet	4 500 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	3 minimum

Inscription financière globale :

Dépense subventionnable	36 750 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	18 375 €	50 % pour 16.1
Subvention départementale CDPRA	18 000 €	30 % pour 16.1
Autofinancement du maître d'ouvrage		

<u>Sous action n°16.2</u>	<u>Soutien aux projets d'investissement</u>
----------------------------------	--

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement (HT)
Type de dépenses envisagées	Travaux, acquisition de matériels (mobiliers urbains, signalétique, ...)
Territorialité de l'action	Multisites

Inscription financière :

Dépense subventionnable	120 000 €	HT
Subvention régionale CDPRA	30 000 €	25 % pour 16.2
Subvention départementale CDPRA	30 000 €	25 % pour 16.2
Autofinancement du maître d'ouvrage	66 000 €	

POUR LA REGION	
Taux de subvention plafond par projet	25 %
Montant de subvention plafond par projet	30 000 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	1
POUR LE DEPARTEMENT	
Taux de subvention plafond par projet	25 %
Montant de subvention plafond par projet	30 000 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	1

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
		7 500 €	7 500 €	30 000 €	

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Nombre d'initiatives aidées ;
- Augmentation de la part de marché du transport en commun ;
- Création de nouveaux services dans les secteurs non desservis.

DEFI N°2	UN TERRITOIRE OUVERT, ACCUEILLANT, ACCESSIBLE ET RELIE
Objectif n°5	Faire du Pays un territoire accessible et relié
ACTION N°17	MISE EN ŒUVRE DE MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Contexte et problématique de départ :

Le Pays de l'Ardèche Méridionale jouit d'un environnement naturel qu'il convient de préserver. Afin que l'accroissement de la demande de mobilité ne s'exerce pas au détriment de cette « qualité de territoire », il s'avère nécessaire d'encourager le « transporter mieux », qu'il s'agisse de modes de déplacement non motorisés ou de la promotion du « motorisé propre ». Cette préoccupation est d'ailleurs en phase avec la demande touristique, en particulier nord européenne, pour une offre cyclo-touristique adaptée et sécurisée.

Considérant la compétence juridique et l'expertise technique du Conseil Général en la matière, ce volet devra être traité en relation étroite avec ses services et structures assimilées (CCRN, Services des routes, Comité départemental de cyclotourisme, ...).

Descriptif de l'action :

Il s'agit de faire émerger un certain nombre d'opérations « pilotes » qui puissent servir de référence et être dupliquées ailleurs sur le Pays. Pour ce faire, le CDPR pourra soutenir financièrement :

- Les prestations-conseils extérieures (diagnostics d'opportunité, études de faisabilité, expertises du type « bilan CO2 », études comparatives d'investissement, ...)
- Les travaux d'aménagement de cheminements piétonniers urbains, voies vertes, pistes cyclables, ...
- L'édition de documents de communication / sensibilisation ;

Plus spécifiquement, priorité sera accordée :

- Aux actions expérimentales (notion de « site-pilote ») ;
- Aux projets à dimension intercommunale ;
- Aux initiatives faisant la promotion du « motorisé propre ».

A travers la mise en place de sa nouvelle politique « Mobilité douce » adoptée début 2006, la Région Rhône-Alpes a souhaité mettre en avant une politique ambitieuse en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement avec pour principal objectif :

- Conforter la promotion du développement durable dans le cadre de sa politique des transports et de sa compétence organisatrice des transports régionaux de voyageurs ;
- Renforcer son action en faveur du report modal vers les transports collectifs notamment vers son réseau TER par du rabattement à l'aide de modes doux ;
- Contribuer à faire émerger de nouvelles pratiques de mobilités ;
- Contribuer à la mise en cohérence des actions menées sur le territoire régional, et à la diffusion des expériences ;

- Soutenir des innovations technologiques et industrielles sur le matériel et les services de mobilité douce.

Avantages recherchés / objectifs visés :

- Favoriser l'émergence de projets / territoires pilotes pouvant servir de référence en matière de « déplacements alternatifs » ;
- Limiter les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air ;
- Promouvoir une démarche de sensibilisation par l'exemple.

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	Communes et leurs groupements, établissements publics
Partenaires pressentis	Région, DDE 07, CG 07, Associations, Chambres consulaires, PNR, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Inscription financière globale :

Dépense subventionnable	215 000 €	
Subvention régionale CDPRA	72 500 €	50 % pour 17.1 30 % pour 17.2
Subvention départementale CDPRA		30 % pour 17.1 25 % pour 17.2
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Modalités spécifiques d'intervention :

<u>Sous-action n°17.1</u>	<u>Soutien aux études « amont »</u>
----------------------------------	--

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Fonctionnement (TTC)
Type de dépenses envisagées	Etudes, prestations de services
Territorialité de l'action	Multisites

Inscription financière globale :

Dépense subventionnable	40 000 €	TTC
Subvention régionale CDPRA	20 000 €	50 % pour 17.1
Subvention départementale CDPRA		30 % pour 17.1
Autofinancement du maître d'ouvrage		

<i>POUR LA REGION</i>	
Taux de subvention plafond par projet	50 %
Montant de subvention plafond par projet	10 000 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	2 minimum
<i>POUR LE DEPARTEMENT</i>	
Taux de subvention plafond par projet	30 %
Montant de subvention plafond par projet	6 000 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	2 minimum

<u>Sous-action n°17.2</u>	<u>Soutien aux travaux d'aménagement</u>
----------------------------------	---

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement (HT)
Type de dépenses envisagées	Travaux, acquisition de matériels (mobilier urbain, signalétique, ...)
Territorialité de l'action	Multisites

Inscription financière globale :

Dépense subventionnable	175 000 €	HT
Subvention régionale CDPRA	52 500 €	30 % pour 17.2
Subvention départementale CDPRA		25 % pour 17.2
Autofinancement du maître d'ouvrage		

<i>POUR LA REGION</i>	
Taux de subvention plafond par projet	25 %
Montant de subvention plafond par projet	52 500 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	1
<i>POUR LE DEPARTEMENT</i>	
Taux de subvention plafond par projet	25 %
Montant de subvention plafond par projet	52 500 €
Nombre de projets attendus sur la durée du contrat	1

Echéancier prévisionnel de réalisation :

Ventilation de la subvention régionale	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)	Année 5 (2009)
	10 000 €		62 500 €	10 000 €	52 500 €

Critères d'évaluation et résultats attendus :

- Nombre de kilomètres linéaires équipés ;
- Nombre d'initiatives promouvant le « motorisé propre ».

<u>Sous-action n°17.3</u> (sans inscription financière)	<u>Sensibilisation des acteurs locaux au nouveau dispositif régional « modes doux »</u>
---	--

Descriptif de l'action :

A travers la mise en place de sa nouvelle politique « Mobilité douce » adopté début 2006, la Région Rhône-Alpes a souhaité mettre en avant une politique ambitieuse en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Il s'agit maintenant de sensibiliser les acteurs locaux au nouveau dispositif régional « modes doux »

Nature de l'action :

Nature de la dépense	Investissement et fonctionnement
Type de dépenses envisagées	Etudes, frais d'animation, actions de communications, travaux, acquisition de matériels, ...
Territorialité de l'action	Multisites

Portage de l'action :

Maîtrise d'ouvrage envisagée	collectivités locales, Compagnies consulaires, associations, établissements publics
Partenaires pressentis	Etat, Région, CG 07, SYMPAM, PNR, ...
Articulation Parc / Pays sur le territoire commun	Domaine partagé

Montage financier : hors CDPRA

Contact à prendre : Direction des Transports et des Technologies de l'Information – Région Rhône-Alpes à Charbonnières Les Bains (69) (dteci@rhonealpes.fr).